

TARIFS COMMUNS T.T.C. 2025 avec TVA à 20 %

Tarifs votés par délibération CS-241206-02 du Comité Syndical du 06/12/2024

TOUTE PRESTATION, OBJET DU PRESENT CONTRAT,
DOIT ÊTRE REGLÉE AU COMPTANT

Pour toute manutention (mise à l'eau, mise à terre, mâtage, dématage, ...), merci de bien vouloir prendre
contact avec la Capitainerie du Port de Royan

GRUTAGES COMPRENANT LA LOCATION DU BER

POIDS	Mise à terre, mise à l'eau Mise sur cale de courte durée * Mise sur remorque	Aller/retour dans les 24H ***
jusqu'à 0,999 tonne	90,30 €	136,15 €
de 1,000 à 1,999 tonne	110,90 €	166,20 €
de 2,000 à 3,499 tonnes	158,35 €	237,55 €
de 3,500 à 4,999 tonnes	198,05 €	297,75 €
de 5,000 à 6,499 tonnes	231,25 €	346,80 €
de 6,500 à 7,999 tonnes	262,95 €	394,35 €
de 8,000 à 9,999 tonnes	319,80 €	479,70 €
de 10,000 à 11,999 tonnes	419,65 €	630,45 €
de 12,000 à 13,999 tonnes	525,75 €	788,65 €
de 14,000 à 15,999 tonnes	595,45 €	893,00 €
de 16,000 à 17,999 tonnes	665,15 €	997,60 €
de 18,000 à 19,999 tonnes	734,75 €	1 102,15 €
de 20,000 à 21,999 tonnes	806,15 €	1 209,85 €
de 22,000 à 23,999 tonnes	874,05 €	1 311,15 €
de 24,000 à 25,999 tonnes	943,80 €	1 415,65 €
Manutention de mât Grutage de moteur de moins de 500 Kg (élévateur, 1 employé)	50,80 €	la 1/2H indivisible
	80,90 €	L'heure indivisible
Majoration en cas de mise sur remorque dépassant la 1/2 heure	50,80 €	la 1/2H indivisible
Location de machine à caréner	28,55 €	forfait de 2H indivisible
	9,45 €	L'heure supplémentaire
Mise à disposition de personnel (pompage fond de cale, nettoyage suite abandon déchets, autres)	55,45 €	l'heure indivisible
Remorquage intérieur du port (long < 10 m)	44,95 €	Aller ou retour
Remorquage intérieur du port (long ≥ 10 m)	89,75 €	Aller ou retour
Immobilisation de l'élévateur	167,85 €	l'heure indivisible
Location échafaudage	24,50 €	la journée indivisible
Autorisation d'occupation temporaire du quai pour manutention par des engins extérieurs au port sur devis		

Le positionnement des sangles de levage se fait sous la responsabilité du propriétaire ou de son représentant qui doit donner son accord avant levage.

*** Mise sur cale de courte durée**

Le navire est calé sous l'élévateur à bateaux (sangles hors tension) de 11H30 à 14H.
Entre 8H30 et 11H30, ou entre 14H30 et 17H, la manutention ne pourra excéder 1H,
selon les disponibilités. Au delà, il sera appliqué par heure indivisible le tarif pour
immobilisation de l'élévateur.

**** Aller/retour**

comprend la mise à terre et la mise à l'eau effectuées dans un délai n'excédant pas
24H

**Du 01/01 au 28/02 inclus et du 04/11 au 31/12 inclus, il sera effectué une
réduction de 50% sur le tarif de la mise à terre, mise à l'eau, mise sur remorque,**



TARIFS COMMUNST.T.C. 2025 avec TVA à 20 %

Tarifs votés par délibération CS-241206-02 du Comité Syndical du 06/12/2024

TOUTE PRESTATION, OBJET DU PRESENT CONTRAT, DOIT ÊTRE REGLÉE AU COMPTANT

STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEINS (tarif par nuitée)

CAT.	Long. Hors tout	Larg. maxi.	Contrat annuel, forfait hiver, forfait été, forfait mensuel	Passager*
A ⁰	< 4,99 m	2m	10,65 €	21,15 €
A ¹	5 à 5,49 m	2m15	11,80 €	23,70 €
A ²	5,50 à 5,99 m	2m30	13,30 €	26,80 €
B	6 à 6,49 m	2m45	14,55 €	29,15 €
C	6,50 à 6,99 m	2m60	15,80 €	31,35 €
D	7 à 7,49 m	2m70	17,00 €	34,10 €
E	7,50 à 7,99 m	2m80	18,10 €	36,20 €
F	8 à 8,49 m	2m95	19,10 €	38,20 €
G	8,50 à 8,99 m	3m10	20,05 €	39,95 €
H	9 à 9,49 m	3m25	20,80 €	41,60 €
I	9,50 à 9,99 m	3m40	21,60 €	43,20 €
J	10 à 10,49 m	3m55	22,00 €	43,90 €
K	10,50 à 10,99 m	3m70	22,75 €	45,35 €
L	11 à 11,49 m	3m85	23,65 €	47,25 €
M	11,50 à 11,99 m	4m	24,40 €	48,75 €
N	12 à 12,99 m	4m30	25,75 €	51,55 €
O	13 à 13,99 m	4m60	26,60 €	53,10 €
P	14 à 14,99 m	4m90	27,60 €	55,15 €
Q	15 à 15,99 m	5m20	28,35 €	56,80 €
R	16 à 16,99 m	5m50	29,05 €	58,10 €
Au delà de 16m99 de long. H.T. réelle et 5m50 de large, par mètre de longueur et 0m30 de largeur supplémentaire			1,75 €	3,50 €
TARIF MULTICOQUE : tranche tarifaire correspondant à la longueur hors-tout X 1,5				

* Stationnement sur terre-plein passager

Tout client bénéficiant du forfait journalier d'occupation du plan d'eau ne règlera que le tarif de stationnement sur terre-plein durant son séjour sur le quai des manutentions.

Tout client ayant un contrat à l'année a droit à :

- 7 nuits de stationnement gratuites du 01/01 inclus au 28/02 inclus et du 04/11 inclus au 31/12 inclus,
- 4 nuits de stationnement gratuites du 01/03 inclus au 03/11 inclus.

Du 01/01 inclus au 28/02 inclus et du 04/11 inclus au 31/12 inclus, il sera accordé une réduction de 50% sur le tarif du stationnement sur le terre plein.

Les gratuités de stationnement ne sont pas cumulables.